

# Charte d'utilisation du logo ADEME

## Modalités de validation

### direction régionale Grand Est

Ce document a pour objectif de préciser aux chargés de mission financés ou suivis par l'ADEME Grand Est :

- les modalités d'utilisation du logo ADEME, des illustrations et des photos de l'ADEME
- la procédure de création et de validation d'un outil de communication.

## 1. Utilisation du logo ADEME

- La structure bénéficiant d'un financement apporté par l'ADEME s'engage à le mentionner dans tous ses actes et supports de communication y afférents, en particulier en apposant le logo de l'ADEME.
- Aucun document avec le logo ADEME ou les logos de campagne (*ça suffit le gâchis, espaces INFO-ENERGIE ...*) ne pourra être édité en région sans l'accord de la direction régionale Grand Est de l'ADEME. Le logo ADEME et les logos de campagne sont la propriété de l'ADEME. Ces vignettes ont fait l'objet d'un dépôt par l'ADEME auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle. Etant investi du droit exclusif d'exploiter cette marque, aucune reproduction ou utilisation de celles-ci ne peuvent être effectuées sans **autorisation expresse et préalable** de notre part.
- le logo ADEME et les logos de campagne sont non modifiables
- Une mention type « Programme soutenu par » doit apparaître au-dessus du logo de l'ADEME

### Exemples :

Programme local de prévention soutenu par



La « structure » bénéficie du soutien de



- Dans le cadre d'un poste ou d'un programme soutenu par l'ADEME et la Région, le bloc-marque ad hoc doit apparaître.
- Le(a) chargé(e) de mission financé(e) par l'ADEME s'engage à ne pas réutiliser ledit logo sur tout type de support qui pourrait suggérer une association ou affiliation de son entité avec l'ADEME.

## 2. Edition d'un document

Le circuit de validation sera différent selon le type de document réalisé.

### ■ Outil « simple » (carton d'invitation, programme d'une manifestation locale ...)

	Cas n°1 Opérations aidées par l'ADEME	Cas n°2 Opérations aidées par l'ADEME et la Région
Circuit de validation	→ utiliser le logo ADEME avec la mention type «Programme soutenu par »	→ utiliser le bloc-marque thématique ad hoc
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. le(a) chargé(e) de mission soutenu(e) par l'ADEME envoie le document pour validation à l'ADEME (binôme ingénieur-chargé de mission ADEME + communicante) et à la Région dans le cas n°2</li> <li>2. le(a) chargé(e) de mission soutenu(e) par l'ADEME laisse une semaine pour valider (a minima)</li> <li>3. le binôme ADEME se concerte pour envoyer dans un seul mail les remarques</li> <li>4. le(a) chargé(e) de mission soutenu(e) par l'ADEME envoie la version définitive validée au binôme ADEME et à la Région dans le cas n°2</li> </ol>	

### ■ Outil « notoire » (plaquette, guide, exposition, vidéos ...)

	Cas n°1 Opérations aidées par l'ADEME	Cas n°2 Opérations aidées par l'ADEME et la Région
Circuit de validation	→ utiliser le logo ADEME avec la mention type « Programme soutenu par »	→ utiliser le bloc-marque thématique ad hoc
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. le(a) chargé(e) de mission soutenu(e) par l'ADEME informe l'ADEME (binôme ingénieur + communicante) et la Région dans le cas n°2, de son <b>futur projet</b></li> <li>2. le(a) chargé(e) de mission soutenu(e) par l'ADEME envoie une première version pour validation au binôme ADEME et à la Région dans le cas n°2 en laissant une semaine pour valider (a minima)</li> <li>3. le binôme ADEME se concerte pour envoyer dans un seul mail les remarques</li> <li>4. le(a) chargé(e) de mission soutenu(e) par l'ADEME envoie le document final avec intégration des remarques pour validation au binôme ADEME et à la Région dans le cas n°2, en laissant une semaine pour valider (a minima).</li> <li>5. le binôme ADEME se concerte pour envoyer dans un seul mail les remarques</li> <li>6. le(a) chargé(e) de mission soutenu(e) par l'ADEME envoie la version définitive validée au binôme ADEME et à la région dans le cas n°2</li> </ol>	

### 3. Utilisation d'illustrations et de photos ADEME

- Les chargés de mission financés ou suivis par l'ADEME sont autorisés à utiliser les illustrations et les schémas contenus dans les [« guides pratiques »](#) grand public au titre de « partenaire privilégié » de l'ADEME.  
Ils doivent contacter Florence Clément, responsable communication grand public au siège ([florence.clement@ademe.fr](mailto:florence.clement@ademe.fr)) pour lui indiquer où les schémas et illustrations seront utilisés. Ils devront absolument sourcer les éléments avec les précisions que leur livrera Florence Clément.
- Les chargés de mission financés ou suivis par l'ADEME sont autorisés à utiliser les photos libres de droits proposées par l'ADEME (Charte EIE, cd-rom compostage ...) sous réserve de respecter et d'apposer le crédit photo associé à l'image.

### Contacts

**Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie**  
**direction régionale Grand Est**  
**Pôle Communication / Formation externe**

34 avenue André Malraux  
57000 Metz  
tél. 03 87 20 02 90 – [grand-est@ademe.fr](mailto:grand-est@ademe.fr)  
[www.grand-est.ademe.fr](http://www.grand-est.ademe.fr)

**Site de Strasbourg**  
8 rue Adolphe Seyboth - 67000 Strasbourg  
tél. 03 88 15 46 46

**Site de Châlons-en-Champagne**  
116 avenue de Paris - 51000 Châlons-en-Champagne  
tél. 03 26 69 20 96

**Francine Maida**  
référente Territoires durables et Formation externe  
[francine.maida@ademe.fr](mailto:francine.maida@ademe.fr), 03 87 20 03 71

**Pascale Graff Ménard**  
référente Transition énergétique  
[pascale.menard@ademe.fr](mailto:pascale.menard@ademe.fr), 03 88 15 46 46

**Sabine Strazzieri**  
référente Economie circulaire  
[sabine.strazzieri@ademe.fr](mailto:sabine.strazzieri@ademe.fr), 03 26 69 08 30